

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 7 mai 2015

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Patrick FRAYSSINHES, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absent excusé : Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Alain CROZES), Cédric ENJALBERT (pouvoir à Marc ANDRIEU), Marie-Laure FUGIT (pouvoir à Michel COUFFIGNAL).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Subventions DETR : parking école de Magrin et requalification ancienne cantine Ceignac : modification des plans de financement,
- 2) Adoption des projets de mise en souterrain des réseaux aux Tourelles et à la Palousie,
- 3) Approbation de la convention de service avec Aveyron Ingénierie,
- 4) Modification du taux de la TFPNB,
- 5) Cimetières : tarifs des concessions,
- 6) Décisions modificatives,
- 7) Tarifs location des salles des fêtes,
- 8) Présentation de l'esquisse du projet d'extension de la Médiathèque,
- 9) Biens de section,
- 10) Cession partie du domaine public à Albinet,
- 11) Questions diverses.

Pour mémoire, M. le Maire rappelle que la commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale a lieu le jeudi 8 mai à 10 h à Calmont : rendez-vous est donné devant le monument aux morts.

1) Subvention DETR : parking école de Magrin et requalification ancienne cantine Ceignac : modification des plans de financement

La Préfecture vient de notifier les attributions de subvention DETR pour 2015.

- Dossier requalification de l'ancienne cantine de Ceignac : ce sont 3 219.14 euros (20 %) qui sont attribués à ce dossier au lieu de 5 633 euros demandés (35 %) ;
- Dossier parking de l'école de Magrin : 5 815 euros (25 %) contre 7 547 euros (30 %).

Il convient donc de redélibérer pour modifier les plans de financement suite à ces modifications : accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

2) Adoption des projets de mises en souterrain « les Tourelles » et « la Palousie »

Il convient d'effectuer un point avec le SIEDA sur tous les dossiers en cours et voir avec ce dernier les possibilités de subvention pour l'année 2015 ; à ce jour sont en cours : la rénovation de l'éclairage public (tranche 1), subvention accordée de 3 760 euros pour une dépense de 20 100 euros HT, le relampage des secteurs Albespeyres et Prévinières, l'enfouissement à la Fontaine (Magrin), les enfouissements des secteurs La Palousie (dans le cadre des travaux de la RD 603) et les Tourelles.

Pour les deux derniers dossiers, on attend les chiffres définitifs du SIEDA ; M. le Maire propose de délibérer en suivant ; néanmoins, il est donné accord au SIEDA pour lancer ces études.

M. le Maire indique que l'assemblée annuelle du secteur d'énergie Ségala a lieu à Gramond le 19/05 à 15h30.

3) Approbation de la convention de service avec Aveyron Ingénierie

Marc ANDRIEU a pris connaissance du projet de convention qui définit les missions suivantes :

- accompagnement pour choisir un ou plusieurs bureaux d'études pour le diagnostic des systèmes de collecte des bourgs de Calmont et Ceignac (recherche de l'origine des eaux parasites et caractérisation des activités non domestiques) ;
- accompagnement pour choisir un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement (construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Calmont et réfection de réseaux) ;
- assistance pour la mise en place des conventions avec les industriels ;
- assistance pour la mise à jour du règlement d'assainissement.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

4) Modification du taux de la TFPNB

Ce sujet a été porté à l'ordre du jour de cette séance puisque la Préfecture nous a saisi par écrit en nous demandant de revoir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties fixé en conseil municipal du 26 mars dernier au motif que ce dernier était illégal (non respect règle d'augmentation par rapport au taux de la taxe d'habitation) ; toutefois, des imprécisions persistent et un doute subsiste sur l'interprétation de la lettre de la Préfecture. Des précisions seront demandées à la Préfecture et ce sujet sera revu en Conseil Municipal.

5) Cimetières : tarif des concessions

M. le Maire rappelle la procédure de concessions abandonnées qui s'est terminée en 2014. Ce sont 8 concessions qui ont été récupérées à Ceignac, 6 à Magrin et 3 à Calmont. Sur ces 17 concessions récupérées, 4 sont des caveaux qui ont été laissés en l'état (2 à Magrin et 2 à Ceignac).

Il convient donc de fixer le prix de ces caveaux pour leur vente, les concessions nues seront vendues au prix fixé à ce jour, soit 60 euros le m².

Cimetière de Magrin : concession 77 : prix de vente 1 000 euros avec en sus la valeur du terrain ; concession 71 : 2 000 euros avec en sus la valeur du terrain.

Cimetière de Ceignac : concession 154 : prix de vente 1 000 euros avec en sus le prix du terrain ; concession 115 : prix de vente 500 euros avec en sus le prix de vente.

Il est précisé d'une part que le service technique est chargé de mesurer le terrain de ces concessions et d'autre part qu'un conseil a été pris auprès d'un marbrier pour fixer les prix de ces monuments.

Le Conseil Municipal valide ces tarifs.

6) Décisions modificatives

Afin d'honorer des factures, il convient de modifier quelques lignes budgétaires :

- Ouverture d'un programme pour l'achat d'un meuble de rangement pour la mairie : + 314 euros ;
- Ajout de 228 euros sur le programme 603 « WC enfants salle des fêtes de Magrin » : ces deux sommes seront débitées sur le compte « dépenses imprévues ».
- Subvention : imputation de 100 euros sur la somme à répartir du compte 6574 « subventions aux associations » à l'école « La Nauze » suite au don de M. DALBIN reçu par chèque en mairie et destiné à cette école.

L'ensemble de ces modifications sont validées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7) Tarif location des salles des fêtes

M. le Maire indique que les tarifs de location des salles des fêtes devraient être revus pour y intégrer d'une part les dépenses liés au chauffage pour la période hivernale et d'autre part une tarification pour toutes les salles et pour l'organisation de réunion par des associations ou (et) groupement hors commune : une commission se réunira à cet effet.

En attendant le résultat du travail de cette commission, il est décidé de fixer à 50 euros la location de la salle des fêtes de Magrin pour des réunions, 30 euros pour celle de Milhac et 100 euros pour la salle des fêtes de Ceignac.

Michel COUFFIGNAL émet l'idée de donner un nom à l'ancienne cantine de Ceignac ; la commission y travaillera.

8) Présentation de l'esquisse d'agrandissement de la médiathèque

L'esquisse réalisée par Mme BONNET, architecte, est projetée. Elle sera transmise aux élus et à Christine LACOMBE.

Il est demandé aux élus de faire remonter les remarques éventuelles avant l'organisation début juin d'une réunion avec l'équipe de la médiathèque, réunion où l'ensemble des élus seront conviés.

9) Biens de section

La procédure de transfert des biens de section de Ségonzac et de la Palousie est en cours : Michel COUFFIGNAL s'occupe de la finaliser en récupérant les tableaux des signatures des différents membres de chaque section.

Concernant les demandes de récupération de partie du domaine public (parcelle puits, jardinière et rectangle devant garage de Solange POUGET) on attend les évaluations de Frances Domaines pour la 1^{ère} semaine de juin.

10) Questions Diverses

- Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Sobégal : un dossier est en consultation auprès du public ; la commune quant à elle a deux mois à compter du 23 mars 2015 pour rendre un avis sur ce document dont un exemplaire circule au sein du Conseil Municipal.

Quelques questions sont à préciser notamment la convention de financement tri-partite et le problème de récupération du foncier attenant au logement des gardiens .

- La Communauté de Communes nous informe que notre Commune dispose d'une enveloppe « culture » de 1 500 euros.
- Les représentants de l'association Musique et Danses d'Antan nous ont sollicités pour disposer de la salle des fêtes de Magrin à partir de la rentrée de septembre tous les 15 jours (ils ne peuvent plus aller à l'Agora en raison de sa fermeture).

Un accord de principe est donné ; avertir Alain ENJALBERT des dates.

L'assemblée générale de cette association est prévue le 22 mai prochain à 22 heures.

- 2 x 2 voies RN 88 : les travaux ont débuté sur Prévinquières.
- Projet de lotissements BOU RIVIERE à Lacassagne : on attend une nouvelle esquisse du géomètre avec des lots plus grands notamment pour gérer le réseau pluvial.
- Etude du Grand Ségala : le 1^{er} diagnostic sera rendu le 29 mai prochain.
- ZA des Molinières 2 : prévoir la signalétique.
- Planning des mariages : celui du 13 juin d'YZOMBARD/CARCENAC sera célébré par Alain CROZES, M. le Maire étant absent.
- Voici la programmation des futures réunions :

Assemblée générale ADMR : 20 mai à 18 h : Dominique CAVAROC représentera la Commune.

Assemblée générale Antenne Solidarité Lévézou Ségala le 21 mai.

Commission de site pour le PPRT SOBEGAL : 21 mai à 15 h en mairie suivi d'une réunion publique

Réunion d'adjoints : mercredi 27 mai à 9 h en Mairie.

Rendez-vous le 29 mai à 10 h en Mairie avec le SIAEP pour l'alimentation en eau potable de la Commune.

Renouvellement tracteur et tondeuse : réunion de la commission voirie 1^{er} juin en mairie à 20 h 30.

Conseil Municipal : mardi 9 juin à 20 h (présentation du diagnostic suite au lancement révision POS avant la programmation d'une réunion de présentation de ce diagnostic aux personnes publiques associées).

Communauté de Communes : bureau le 20 mai et conseil communautaire le 28 mai.

- Pour information, le 24 mai a lieu à Ceignac un grand rassemblement pour le lancement du synode (rassemblement catholique pour délibérer des problèmes généraux de l'église).

Un arrêté de déviation sera mis en place (le même que celui de la fête votive) et une autorisation d'implanter un chapiteau sur la place de la Basilique leur sera délivré.

- Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 15 mai : pour toute urgence, contacter Marc ANDRIEU.

- Ceignac : problème de stationnement de véhicules. Le rang de la cantine rencontre des difficultés de cheminement sur le passage situé derrière le parking du restaurant car les véhicules empiètent sur ce passage : une corde sera installée pour limiter le recul des véhicules et laisser libre l'emprise du passage ; enfin, devant le restaurant, il faut marquer les places de stationnement réservées aux handicapés afin également de laisser un accès suffisant pour le rang de la cantine (contacter SIGNOVIA).

- Les candidatures pour la mission de fauchage-débroussaillage ont été ouvertes à la Communauté de Communes : c'est l'entreprise CADARS qui a été retenue.

- Candidatures pour un emploi saisonnier : deux candidats seront retenus.

- Cantines municipales : prévoir de lancer une consultation pour le changement de traiteur, l'actuel ne donnant pas entière satisfaction

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 23 h 30.